

Copie de la Lettre du
Roy à M^r le Comte de
Lagnasc - à Varsovie ce
9^{me} Aoust 1724

N. 47.

Monsieur le Comte de
Lagnasc. Par la relation,
que vous m'avez envoyée
le 8^{me} du passé, j'ai vu tout
ce qui est arrivé au sujet
de l'affaire, qui regarde l'
expédition de l'Evêché
de Varmie, etant bien
aise que vous ayés trouvé
auprès du B. Puchet tou:
tes les informations neces:
saires, de maniere qu'il
auroit esté inutile que
ma Chancellerie vous
eust donné d'autres sur
cette matiere, qui regarde
mes droits, et mes preroga:
tives Royales inseparables
de celles de la Republique.
Ainsi vous pouvez croire
et vous devés estre tres-per:
suadé que tout ce que
vous avez fait, et que vous
ferés pour les souvenirs dans
cette conjoncture m'est fort
agreable, et je vous en tiendrai

bon compte. Je suis cepen-
 dant fort surpris de ce
 que l'Abbé Fantoni a
 avancé touchant la pro-
 tendue indépendance de
 l'Armée du reste du
 Corps de la République
 et encore plus de ce que
 MM.^{rs} les Cardinaux et
 Prelats, qui composent
 la Congregation, etant
 des Personnes si éclair-
 ees puissent se persuader
 que cette prétension ait quel-
 que fondement: Car pour
 faire voir non seulement
 le contraire il suffit
 de réfléchir 1.^o que l'Evêque
 de l'Armée est un
 Sénateur, et en cette qua-
 lité il présente son Sermon
 entre mes mains, et il
 va à la voix et séance dans les
 Diètes comme les autres
 Evêques du Royaume. 2.
 est Président de la Congregation
 de l'Armée.

de Prusse, et en cette quali:
 té il fait aussi Serment
 à la Province. 3.^o L'Evê:
 que de Warmie et Souffra:
 gan de l'Archevêque de
 Gnesne Primas du Royau:
 me comme tous les autres
 Evêques de Pologne, et
 cela en vertu des Consti:
 tutions Provinciales approu:
 vées du S.^t Siege, et con:
 firmées par deux Souverains
 Pontifes. 4.^o La Province
 de Warmie paye les
 tributions à la Republi:
 que, cōme toutes les autres
 Provinces, Palatinats, et
 Districts du Royaume;
 de maniere que c'est
 une partie qui fait
 corps avec tout le reste
 de la Republique. Quant
 à ce que le dit Abbé al:
 legue que cet Evêché n'
 est pas compris dans l'
 Indult de nomination

comme les autres Evêques
on a qu' à void que de
puis deux cent ans les
Rois de Pologne ont
toujours nommé les
Evêques, et cela pour
les raisons cy-dessus al-
leguées, qui sont tres-
sages, et sans replique,
et comme un usage si
inveteré et si raisonnable
doit être continué
comme une Loi, je ne
comprends pas comme
on puisse s'arrêter à
semblables objections.
Pour ce qui est du Roy
que la Cour de Rome
a envoyé à Mr le Nonce
pour procéder à un tra-
ctat touchant les Affai-
res du Royaume, cette
affaire est sur le tapis
et elle sera examinée
par les Ministres de
la Couronne, et vous

pourrais composer que je
 donnerai volontiers la
 main à tout ce qui sera
 praticable pour faire
 cesser toutes les difficul-
 tés, et les disputes, que
 les Moines de ce Pais
 font naître toujours
 sur cette matière, qui
 d'ailleurs demande du
 tems et le consentement
 de la République: Mais
 il seroit à souhaiter que
 les Ministres de Rome
 de Rome en agissent
 avec un peu plus de
 modération dans ces en-
 treprises pour ne pas re-
 buser la noblesse, très-
 jalouse des droits de
 la République; car la
 manière, dont on en a
 agi à l'occasion de pour-
 voir les Abbayes de Co-
 priunioz, et de Solier,
 la presension de vouloir

donne un Coadjuteur
 Régulier à l'Abbé d'A
 dreaw Evêque de Livor
 nie, et les difficultés
 qu'on nous fait presen
 tement touchant l'
 Evêché de Parmie, sont
 des sujets de meconten
 dement parmi les Senate
 urs et la Noblesse, qui
 ne peuvent assurément
 produire que des effets
 contraires aux bonnes
 intentions de la Cour
 de Rome, et au desir
 que j'ai que cette affa
 ire soit menée à bon port.
 Outre cela je me flatte
 que Sa Sainteté, en
 se des expressions obli
 geantes, qu'Elle vous
 a faites à mon égard,
 ne voudra pas pendant
 son Pontificat restreindre
 et amoindrir des droits
 et des prerogatives, don
 mes

mes Predecesseurs ont
 joui pendant plusieurs
 siècles; mais bien au
 contraire j'ai lieu d'es-
 perer que son équité
 et son affection pater-
 nelle le portera à
 empêcher par son au-
 thorité tous les preju-
 dices, qu'on sache de
 faire à mes droits, et
 de les amplifier plus-
 tôt, afin que je sois
~~meux en état~~
 d'être la Religion, et d'
 en procurer l'avancement.
 Je ne vous dirai rien
 de quelle importance
 il est pour cet effet de
 tenir la Province de
 Yarmie bien liée et unie
 au Corps de la Republi-
 que tant pour la situ-
 ation, que pour d'autres
 raisons, car vous ne l'igno-
 rez pas, et la Cour de

Rome devoit y faire
 elle même une atten-
 on toute particulière
 Toutes ces solides reflex-
 ons, et celles, que vous
 seront dictées de vos
 Prudence, appuyées
 la faveur et du credit
 de M^r le Card. Alo-
 s^t Clement me flatte
 d'un heureux succès
 tant à l'égard de l'ac-
 dition de l'Evêché de
 Parme, que d'autres
 affaires, que je recom-
 mande à vos soins et
 à votre activité. Au
 surplus je prie Dieu
 Monsieur le Comse de
 Sagnase, qu'il vous ait
 en sa sainte garde &

Auguste Roy.

J. S. de la propre main
du Roy.

Le contenu de cette Lettre
 m'est très connu, et me tient
 fort à cœur; c'est pour-
 quoy vous en ferez tout
 le bon usage possible.